

La ségrégation des fonctions

Alors que les quartiers Saint-Jean-Baptiste, Montcalm et Vieux-Québec sont composés d'un maillage serré de commerces, résidences et bureaux créant une véritable mixité des fonctions, il n'en est rien sur la colline Parlementaire où la réglementation a favorisé l'émergence de zones monofonctionnelles.

Ainsi, il n'est pas rare de trouver sur la colline des îlots n'accueillant qu'un seul usage, voire qu'un seul bâtiment, administratif. L'îlot de l'édifice Marie-Guyart et l'îlot de l'édifice Jean-Talon sont des exemples. Conçu comme des organismes fermés sur eux-mêmes et indépendants, ce type d'aménagement a réduit les possibilités d'interaction avec l'espace public collectif. Cette pauvreté du milieu de vie urbain abaisse, par le fait même, l'attractivité du secteur pour les résidents.

De façon similaire, les activités de divertissements (bars et restaurants) de la colline Parlementaire sont toutes concentrées dans le même secteur, c'est-à-dire sur la Grande Allée entre les rues D'Artigny et De Senezergues. Cela crée une zone pratiquement homogène de laquelle a été expulsée la fonction résidentielle.

Le Grand Théâtre, qui occupe à lui seul un îlot entier, est un autre exemple de ce zonage monofonctionnel.

La concentration des usages spécialisés

La colline Parlementaire regroupe par ailleurs certaines activités ultra-spécialisées que l'on trouve rarement en si grande concentration ailleurs dans la ville. Ainsi, le Centre des congrès et les grands hôtels (Le Capitole, Courtyard Marriott, Delta, Hilton, Palace Royal, Loews Le Concorde, Le Château Laurier, etc.) constituent un ensemble d'activités générant une clientèle spécifique à ce secteur de la ville. Le Centre des congrès de Québec génère d'ailleurs, à lui seul, une affluence d'environ 200 000 personnes annuellement.

Ces usages contribuent à la formation d'un paysage d'exception qui ne contient ni les formes de la haute-ville traditionnelle associées aux quartiers Saint-Sacrement, Montcalm ou Saint-Jean-Baptiste, ni les formes d'un centre-ville comme le quartier Saint-Roch.

Les activités commerciales et les rues principales

L'étude de la hiérarchie viaire et de la répartition des activités commerciales est également révélatrice de la discontinuité qui existe dans la trame urbaine à l'approche de la colline Parlementaire. En effet, la colline est ceinturée par des avenues importantes au niveau du commerce de quartier et du commerce régional. La rue Saint-Louis, la côte de la Fabrique, la rue Saint-Jean et l'avenue Cartier forment une boucle commerciale qui se voit tout à coup discontinuée sur la Grande Allée.

Certes, le tronçon est de la Grande Allée (entre la rue De Senezergues et la porte Saint-Louis) participe à cette boucle en regroupant les commerces liés au divertissement et à l'hôtellerie. Cependant, le tronçon ouest (entre l'avenue Cartier et la rue De Senezergues) ne regroupe que des services financiers, administratifs et autres qui contribuent peu à la poursuite de ce parcours commercial. Cela constitue évidemment un obstacle à la fréquentation des commerces de la Grande Allée ainsi qu'à la fréquentation de la colline Parlementaire. La difficulté de recyclage à des fins commerciales du bâti existant, associée à un zonage interdisant la mixité des usages en faveur des usages gouvernementaux, contribuent au maintien de la situation.

Pourtant, sous la pression liée à la centralité, les commerces de la Grande Allée, de la rue Saint-Jean et de l'avenue Cartier cherchent à s'agrandir. La fonction résidentielle est aujourd'hui protégée aux étages afin d'assurer la mixité des usages sur ces parcours. Les bâtiments de la Grande Allée pourraient permettre de combler cette lacune en favorisant les commerces en rez-de-chaussée.

Les activités communautaires

Depuis la démolition du YMCA de l'avenue Wilfrid-Laurier, qui a fait place à l'agrandissement de l'hôtel Le Château Laurier (1220, place George-V Ouest) et à la construction du complexe résidentiel Le George-V (650, avenue Wilfrid-Laurier), on ne recense pratiquement plus d'activités communautaires sur la colline Parlementaire. Cependant, les quartiers limitrophes foisonnent de lieux dédiés à la communauté. De nombreuses institutions contribuent à stimuler et à consolider de riches milieux de vie, dont entre autres :

Quartier Saint-Jean-Baptiste :

- Bibliothèque Saint-Jean-Baptiste.
- Maison des jeunes du quartier Saint-Jean Baptiste.
- Salle polyvalente de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Quartier Montcalm :

- Centre communautaire Lucien-Borne
- CLSC Haute-Ville.
- Centre culture et environnement Frédéric Back.
- École Anne-Hébert.
- École Joseph-François-Perrault.
- Loisirs Montcalm.
- Sous-sol de l'église des Saint-Martyrs-Canadiens.

Les conflits entre les activités résidentielles et commerciales

Sur la colline Parlementaire, l'envergure et la concentration des activités commerciales de type restaurants, bars et discothèques constituent la principale source de nuisance pour les résidants : bruit en soirée, besoins accrus en stationnement, activités des débarcadères, etc. Une meilleure répartition de ces activités le long de la Grande Allée pourrait minimiser, voire mettre un terme aux conflits entre usagers. Par exemple, ces activités existent également sur la rue Saint-Jean, entre l'avenue Honoré-Mercier et l'avenue Cartier. Ainsi leur distribution le long de cet axe, plutôt que leur concentration sur un même îlot, permettrait de dissoudre les inconvénients liés à leur présence.

OBJECTIFS ET PISTES D'ACTION

Objectif 30 : Favoriser le développement de nouvelles activités le long des axes structurants et autour des espaces publics d'importance en misant plus sur la diversité et la mixité des activités que sur leur concentration.

À cet égard, il importe de se questionner sur le caractère de « destination nationale » de la colline Parlementaire, et donc sur le caractère national de ses activités, de ses clientèles, de l'animation urbaine recherchée, ainsi que du mode de vie résidentiel que les résidants doivent s'attendre à avoir dans un tel milieu.

Objectif 31 : Établir des critères exemplaires, en accord avec le prestige intrinsèque de la colline Parlementaire, pour l'encadrement des activités commerciales : aménagements extérieurs, affichage, gestion des contraintes liées au bon fonctionnement de ces activités, etc.

Pistes d'action :

- Favoriser la mixité des usages sur les grands axes.
 - Encourager l'établissement de commerces de proximité et de services de proximité.
 - Contrôler l'implantation des nouveaux commerces (favoriser leur distribution plutôt que leur concentration excessive) de façon à éviter la création de conflits avec les résidants (périodes de livraisons, emplacement des débarcadères, localisation des terrasses, etc.).
 - Profiter des opportunités de complétion de la trame pour implanter des commerces en rez-de-chaussée.
-